



## **Déclaration préalable F3SCT du 07 avril 2023**

M. le Secrétaire Général

Depuis le 19 janvier 2023, les enseignant·es se sont massivement mobilisé·es contre la réforme des retraites qui est brutale et injuste. Rien ne justifie le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ni l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, si ce n'est une obstination politique et idéologique en faisant porter sur les salariés le financement de notre système de retraites. Vous le savez, cette réforme aura un impact très négatif sur les conditions de travail et sur la santé des personnels.

En outre, face à l'annonce sans précédent de la suppression de la Technologie en 6ème, nous dénonçons les risques psychosociaux chez les enseignants de cette discipline quant à leur devenir. Nous demandons quelles sont les mesures RH qui ont été prises pour les contractuels dont le poste est supprimé. Et quelles sont les mesures de prévention qui ont été mises en place dans le département pour ces personnels ?

Nous sommes réunis aujourd'hui pour installer une nouvelle instance, et malgré les engagements locaux pris par le DASEN sur la pérennité du fonctionnement de l'ancien CHSCT, nous tenons à dénoncer que la loi de transformation de la fonction publique ait supprimé un comité pour le remplacer par une formation dont les prérogatives peuvent être limitées par celles du CSA.

Nous dénonçons, une fois encore le manque d'informations données aux personnels quant au registre RSST. Nous avons de nombreuses reprises demandé qu'un vade-mecum soit envoyé sur l'adresse professionnelle des personnels, cela n'a encore jamais été fait.

Les conditions de travail des personnels se dégradent de plus en plus et la réduction des effectifs dans l'Yonne aurait dû permettre aux personnels d'éducation et d'enseignement de mieux travailler avec les élèves dans des classes moins chargées dans le primaire. Que dire des classes à 30 élèves en collège qui semblent devenir la norme. Et des 35 élèves et plus en lycée? Nous constatons un écart croissant entre les exigences du travail prescrit par les IEN, les chefs d'établissement ou les corps d'inspection, et les enjeux du travail sur le terrain.

Les classes aux effectifs surchargés soulèvent également des questions quant à la qualité de l'air et avec la crise COVID, il est clairement apparu que la concentration de CO2 atteignait des niveaux dangereux et qu'il existait de nombreux

problèmes d'aération mécanique ou d'huisseries dans les salles de classe de l'Yonne. Nous demandons des solutions à l'administration pour régler ces problèmes, et non l'attribution abusive d'un jour de carence lorsque l'on est exposé à une maladie transmise par voie aérienne. Pour tous les problèmes liés au bâti du secondaire, nous demandons qu'une mutualisation soit faite avec les services du conseil départemental pour les collèges et du conseil régional pour les lycées, afin que certains signalements ne restent pas sans réponse. Nous demandons également que des solutions soient apportées en cas de températures extrêmes dans les salles de classe et que les avis votés l'an dernier soient de nouveau envoyés dans les établissements.

De plus, dans le premier comme le second de degré, les classes accueillent de plus en plus d'élèves à besoins particuliers et avec des troubles graves du comportement. Les AESH prévus-es par la MDPH pour accompagner ces enfants dans le cadre de l'école inclusive ne sont pas nommés-es ou sont en nombre insuffisant et leur management par les PIAL dégrade plus encore leurs conditions de travail. De nombreux enseignants-es et AESH sont en grande souffrance en raison des difficultés croissantes qu'ils rencontrent face à ces situations. Le manque de places dans les structures spécialisées ne fait qu'aggraver cette situation. Les personnels prennent parfois des coups (physiques et/ou psychologiques), ils se sentent abandonnés par leur hiérarchie et certains sont contraints à des arrêts maladies pour troubles anxio-dépressifs liés à ces situations de travail.

Enfin, si nous nous félicitons de la mise en place de la cellule d'écoute contre les violences et les discriminations, nous attirons votre attention sur tous les conflits du travail qui ne sont pas dits, ni sous forme de signalements, ni sous forme d'appels à la cellule, mais qui peuvent se traduire sous forme d'appels au réseau PAS de la MGEN89 dont nous aimerions avoir les chiffres.

Difficile pour conclure ne pas renvoyer aux chiffres de démissions, aux demandes de mutations pour quitter l'Yonne et aux faibles chiffres d'inscription au concours de l'enseignement pour souligner une fois encore le mal-être au travail dont souffre nombre de personnels de l'Éducation Nationale. Et ce n'est pas le Pacte proposé par le gouvernement qui va arranger la situation, mais bien plutôt l'aggraver en augmentant encore la charge de travail des personnels!

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre déclaration.